



GRILLE TARIFAIRES 2026

Tarifs validés par l'AGO de décembre 2025 applicables au 1er janvier 2026

OFFRE SOCLE

(tarifs applicables pour tout salarié embauché 32 jours et plus et pour le dirigeant non-salarié s'il le souhaite).

La cotisation est établie afin d'assurer une prise en charge complète de la prévention et la santé au travail dans l'entreprise. Elle englobe ainsi l'ensemble des services liés à nos 3 missions principales, que sont :

- La prévention des risques professionnels
- Le suivi individuel de l'état de santé des salariés
- La prévention de la désinsertion professionnelle

• Cotisation annuelle forfaitaire selon le principe du « Per Capita » au 01/01 de l'année en cours

(facturation par individu, dont salarié isolé, selon la taille de l'entreprise et le type de suivi médical)

- De 1 à 10 salariés :
- SIS (suivi Individuel Simple)
 - SIA/SIR (Suivi Individuel Adapté et Suivi Individuel Renforcé)

Tarif (HT)

100,00 €
110,00 €

- 11 salariés et plus :
- SIS (Suivi Individuel Simple)
 - SIA/SIR (Suivi Individuel Adapté et Suivi Individuel Renforcé)

110,00 €
120,00 €

Pour tout ajout de salarié en cours d'année, une facture de régularisation sera envoyée en fin de mois.

• Autres cotisations

(facturation à la visite, pour les adhérents qui ne relèvent pas du forfait classique)

Usager d'une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (NAF 88xx)

92,80 € / visite

Usager d'une structure de réinsertion

92,80 € / visite

Travailleur intérimaire

115,00 € / visite

Contrat court d'une structure saisonnière

115,00 € / visite

Sensibilisation collective pour travailleurs saisonniers (groupe de 8 à 10)

400,00 € / session

• Autres frais

Droit d'entrée forfaitaire lors de l'adhésion / de la réadhésion en cas de radiation
(auquel s'ajoute la cotisation "socle" ci-dessus)

50,00 €

Absence non-excusee moins de 3 jours ouvrés avant le rendez-vous

90,00 €



OFFRE SPÉCIFIQUE

L'offre spécifique est proposée aux indépendants (freelance, travailleur indépendant, auto-entrepreneur, professionnel libéral, entreprise individuelle...) et aux chefs d'entreprise souhaitant bénéficier d'un suivi de santé au travail.

À noter que cette offre n'est pas obligatoire.

L'adhésion est valable pour une durée d'un an et reste renouvelable pour les années suivantes.

Tarif (HT)

Cotisation annuelle forfaitaire

Visite de suivi individuel de santé au travail + Accès à l'outil Amarok e-Santé

115,00 €

*Pour plus de renseignements sur cette offre, vous pouvez contacter notre **service relation adhérents** au **03 21 85 51 77** ou par mail : **support.technique@astil62.fr***